

Débroussaillage près des pipelines.

Travailler sans danger près de nos installations

Pour assurer la sécurité de ceux qui vivent et travaillent près de nos pipelines, il est impératif d'obtenir l'autorisation écrite de TC Énergie avant de procéder à l'une ou l'autre des activités suivantes au Canada :

- Construction ou mise en place d'une installation située sur ou sous une emprise de pipeline de TC Énergie, le long ou en travers de celle-ci.
- Perturbation du sol (excavation ou travaux de creusement) sur ou à l'intérieur de la zone réglementaire (dans les 30 mètres ou les 100 pieds de l'axe central du pipeline).
- Conduite de véhicules, d'équipement mobile ou de machinerie sur l'emprise d'un pipeline de TC Énergie, à l'extérieur de la partie carrossable d'une route ou d'une voie publique.
- Utilisation d'explosifs dans les 300 mètres (1 000 pieds) de l'emprise d'un pipeline de TC Énergie.



Before brushing:

Faire une demande de localisation en ligne (www.cliquezavantdecreuser.com), en utilisant les applications mobiles (Saskatchewan et Québec) ou par téléphone (voir l'endos de cette brochure). Le centre d'appel unique informera les propriétaires d'infrastructures souterraines de votre région, qui enverront des représentants pour signaler l'emplacement de ces installations au moyen de drapeaux, de peinture ou d'autres indicateurs et ainsi vous aider à prévenir les dommages.

Faire une demande d'autorisation écrite au moyen du nouveau formulaire de demande en ligne (writtenconsent.transcanada.com ou appeler au 1.877.872.5177). Souvent, une autorisation écrite pour des activités mineures peut être obtenue directement auprès d'un représentant régional de TC Énergie au moyen d'une demande de localisation.

Qu'est-ce que la zone réglementaire?

La zone réglementaire s'étend sur 30 m de chaque côté du pipeline en partant du centre de celui-ci. Toute activité de perturbation du sol à l'intérieur de cette zone nécessite une autorisation écrite. Communiquez avec votre centre d'appel unique local pour demander une localisation afin que TC Énergie se rende sur le site pour baliser le pipeline. L'existence de la zone réglementaire ne signifie pas forcément que l'exploitation du terrain est impossible.

Coordonnées importantes

Centres d'appel unique canadiens

Colombie-Britannique.....	1-800-474-6886
Alberta	1-800-242-3447
Saskatchewan	1-866-828-4888
Manitoba	1-800-940-3447
Ontario	1-800-400-2255
Québec.....	1-800-663-9228
www.cliquezavantdecreuser.com	

En ligne

En ligne	writtenconsent.transcanada.com
Phone.....	1-877-872-5177

Renseignements généraux

Téléphone	1-855-458-6715
Courriel.....	public_awareness@tcenergy.com
Urgence	1-888-982-7222

